

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :  
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

**DATE DE LA CONVOCATION**

9 avril 2026

**DATE D’AFFICHAGE**

9 avril 2026

**SEANCE DU 16 AVRIL 2026**

L’an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à M NICOLAS, sauf pour le point n°18, pouvoir à Mme STOEBNER).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N°	2026/07	OBJET :
		<b><i>Création des commissions municipales.</i></b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,

VU les élections municipales qui se sont tenues le 15 mars 2026,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider de former des commissions municipales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de créer 9 commissions municipales, à savoir :

Commission n°1	Finances – 9 membres	Commission n°6	Logement – 5 membres
Commission n°2	Travaux de Bâtiments - Sécurité des Bâtiments – 4 membres	Commission n°7	Culture – 5 membres
Commission n°3	Urbanisme - Sécurité – Circulation – 8 membres	Commission n°8	Ecole – Périscolaire – 5 membres
Commission n°4	Voirie – Agriculture – Embellissement – 6 membres	Commission n°9	Jeunesse – Petite enfance – 6 membres
Commission n° 5	Sport - Vie associative – 4 membres		

PRECISE que le Maire est président de droit de ces différentes commissions et siègera en sus du nombre de membres indiqués.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l’unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d’EVRY

Le 20/14/26

Publiée ou notifiée le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR

Le Maire

Le Secrétaire de séance,

  
Christophe RICHARD

Fait et délibéré les jours, mois an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Maire



Thierry MARAIS